



CTMESRI

lundi 4 février 2019

Siègent au titre de l'UNSA éducation :

Jean-Pascal Simon (titulaire) & Martine Samama (suppléante)

Ordre du jour

Désignation du secrétaire adjoint de séance

Adoption du règlement intérieur

Textes :

- Arrêté relatif à la fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation pour les agents publics du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Point d'information

- Plan d'action égalité diversité pour le MESRI

Motions

- Contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.es étranger.ères extracommunautaires et demande le retrait du projet.
- Soutien à Louis Boyard lycéen blessé par LDB samedi dernier
- Plan d'action égalité-diversité MESRI

Installation du CTMESRI

Désignation du secrétaire adjoint de séance : SNPTES

Ouverture par Mme la Ministre

Félicitations aux élus ... remerciements à la DGRH et au DG pour l'organisation des élections. Il y aura d'autres rendez-vous électoraux cette année le CNESER & le CNU. Elle souhaite une organisation dans la confiance et le dialogue ... L'intensité du dialogue social sera un facteur de mobilisation des agents aux élections. Elle souhaite un dialogue authentique, sincère et respectueux et mentionne la crise de la représentation. Elle prend acte que nous ne sommes pas toujours d'accord et affirme que nul n'est tenu de participer à une position médiane ou compromis.

La violence physique et verbale a fait son retour ... il a pris des formes inacceptable ... elle condamne toutes les violences, contre les personnes et les biens ... Université doit être un lieu de débat, mais jamais par la violence.

Elle veut du dialogue dans chacun des chantiers, il va se poursuivre notamment avec la loi d'orientation pour la recherche annoncée par le 1^{er} ministre. Cette loi va permettre un cadre financier pluriannuel ... (c'est assez exceptionnel car il n'y a eu que 3 lois de programmation pour l'ESR en 40 ans) cela témoigne de l'importance accordée par le gouvernement à l'ESR. Reprend les 3 axes développés. 3 GT avec des parlementaires ... (voir ce que la ministre a dit dans l'interview à l'AEF).

Elle proposera des bilatérales d'ici la fin mars afin d'identifier priorités et pistes d'action pour cette loi ?

Déclarations des OS

SNPTES : rappel des résultats des élections SNPTES = 1^{ère} organisation, majorité d'OS réformistes ... ouverture à la discussion ... se positionne comme interlocuteur qui dialogue, construit ... référence implicite aux GJ ... demande de dialogue social, « est-il utile de mettre de l'huile sur le feu ? », agenda social ...

CGT : satisfecit % présence de la ministre puis colère et critique du gouvernement, libéralisme, loi anti casseur ... colère contre les politiques d'austérité, violence policière ... contre les lycéens, syndicaliste étudiant (UNL) blessé par LBD dont ils demandent l'arrêt de l'usage. Désengagement de l'état au profit du privé, point d'indice, prime au mérite, CDI de mission ... Contre la loi ORE, demande d'abrogation, droits d'inscription extra-communautaires,

SGEN : présence de la ministre = marque de considération ; résultats ++ pour le SGEN, syndicalisme de transformation sociale. Les corps intermédiaires doivent retrouver la place qui est la leur ... reconnaissance de leur légitimité. Motifs de conflits : droits étrangers = retrait pur et simple comme préalable, reconnaissance des missions d'enseignement, attente des arbitrages ... mobilité des EC = mouvement spécifique ... réforme statut des hospitalo-universitaire. Baisse des effectifs -4 % pour les EC ... il faut corriger et inverser cette tendance car le potentiel est déjà insuffisant. Questionner les pratiques RH. Demande d'un GT

FSU : Condamnation des violences ... dérégulation et marchandisation de l'ESR ... ordonnances ... moins de démocratie universitaire, extra-communautaires, préfigurant uen augmentation générale, bachelor => formation marchande ... attaque contre le service public de l'ESR. Perte de pouvoir d'achat, pas de reconnaissance financière du doctorat ... décrochage de l'emploi scientifique.

Déclaration de l'UNSA éducation :

Madame la Ministre,

Votre présence à cette séance d'installation du comité technique témoigne de l'intérêt que vous portez à cette instance de participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration, mais nous n'en doutons pas. **Nous voulons y voir un renouveau dans le dialogue social que vous voulez engager avec les corps intermédiaires.**

Le bilan des élections professionnelles du 6 décembre doit nous interroger collectivement : Organisations Syndicales et ministère. On constate une fois encore une baisse de la participation aux deux scrutins qui concernent l'enseignement supérieur : CTU en baisse de 1,65 point par rapport à 2014 (23,86 % contre 25,51 %) et CTMESRI avec une baisse plus forte de près de 4 points par rapport à 2014 (30,51 %, contre 34,48 %). Cette tendance est d'autant plus inquiétante qu'elle était déjà observée en 2014 par rapport aux élections professionnelles de 2010. **Pour ne pas faire le même constat en 2022, il faut, lors de cette mandature, réfléchir à un mode de scrutin plus unifié qui favorise la participation du plus grand nombre et qui permette, par exemple, à l'ensemble des agents de s'exprimer (par exemple, lors de ce scrutin, des problèmes de vote par correspondance des ITRF hors ESR auraient pu être anticipés).**

Nous sommes attachés à une fonction publique d'État pour l'ESR. C'est ce qui permet d'assurer une équité territoriale et des services publics au plus près des usagers. Il ne faut pas que, du fait des expérimentations multiples, des dérogations nombreuses au code de l'éducation instaurées récemment, nos collègues n'aient plus le sentiment d'appartenir à cette fonction publique d'État. **Les travaux de notre comité doivent donc avoir des effets directs sur la vie professionnelle des agents de l'ESR, garantir une uniformité des règles statutaires et participer à une meilleure organisation et meilleur fonctionnement des établissements.**

L'UNSA éducation vous demande, madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de réaffirmer le principe d'une fonction publique d'État dans votre périmètre ministériel.

Dans un contexte social difficile, le gouvernement a ouvert un grand débat national. Nous regrettons le peu de visibilité est donné à l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Notre domaine n'est mentionné que comme une dépense (2,3 % de la dépense publique pour la recherche et 9,6 % pour l'éducation) qui pourrait être l'objet d'économies¹, alors qu'il devrait être considéré comme un investissement d'avenir. L'ESR est aussi, est un des premiers lieux où les jeunes peuvent l'exercer pleinement à travers une représentation syndicale nationale, la citoyenneté s'apprend par l'éducation, l'université.

L'UNSA éducation demande que la thématique de l'ESR soit mieux mise en avant dans le grand débat national et ne soit plus présentée comme une dépense de fonctionnement de l'État mais comme un investissement d'avenir au même titre que les grandes infrastructures.

Le précédent agenda social a permis quelques avancées, mais a aussi laissé beaucoup de dossiers sur le bord du chemin, deux exemples. Concernant le dossier la **mobilité des agents**, nous avons fait des propositions pour celle des enseignants-chercheurs, qui n'ont que très partiellement abouti ; il est nécessaire aussi de se pencher sur les possibilités de mutations des personnels techniques et administratifs. **Le déroulement des carrières** est aujourd'hui problématique quand les établissements recrutent de plus en plus de personnels contractuels qui souvent « négocient » leur rémunération face à des fonctionnaires d'État dont les grilles indiciaires ont peu évolué ces dernières années ou qui refusent un concours pour un pseudo statut de contractuel négocié.

L'UNSA Éducation réaffirme, comme vous l'avez souhaité pour 2019, l'importance de valoriser par une reconnaissance indemnitaire tous les personnels sans distinction, pour leur rôle et leur engagement en matière d'accompagnement et d'innovation pédagogique.

L'UNSA Éducation demande l'ouverture d'un agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de construire collectivement une amélioration concrète des conditions de travail. Cet agenda social doit être axé sur les missions que l'État confie aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi les activités concourant à ses missions devront être prises en compte dans la carrière des différents personnels.

Pour conclure nous nous réjouissons de l'annonce d'une loi de programmation de la recherche et nous prendrons toute notre place dans les concertations à venir. Nous serons force de proposition et nous avons bien compris que nous ne devons rien nous interdire. Il sera important que cette loi débouche sur des améliorations concrètes pour les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les personnels de soutien. Elle devra permettre aux laboratoires petits et grands, comme vous l'avez dit plusieurs fois dans votre interview à l'AEF d'avoir une visibilité afin que les travaux puissent s'inscrire sur la durée. Si opposer financement sur projet et soutien aux laboratoires est un faux débat, force est de constater que ces dernières années la balance a penché vers le financement par appel d'offres. Nous demandons un rééquilibrage.

Nous vous remercions de votre attention.

Solidaire : présagent la destruction de l'ESR, contre établissements expérimentaux, parcoursup ... agents mal payés, précarité ... primes égales ... Loi de programmation => liberté – financements récurrents ... faire cesser de Crédit Impôt Recherche ...

FO : Condamnation de la répression ... appel à la grève le 6 février, nous ne lâcherons rien ...

Réaction de la ministre

Elle répond aux OS en rappelant quelques unes de ses convictions :

- surprise de l'évocation des violences policières sans évoquer la violence en général ... ce n'est pas une position responsable d'opposer forces de l'ordre et manifestants ... c'est jeter de l'huile sur le feu. Rassure sur l'état de santé de Louis B ... rien de cassé ...

¹ p. 6 du dossier *La fiscalité et les dépenses publiques*

- Important de ne rien s'interdire, mais être d'accord sur des faits : budget de la recherche c'est +8 %, pas en fonctionnement certes mais augmentation quand même et c'est quelque chose d'inédit.

- La loi ORE a permis d'accueillir 27000 jeunes de plus ... moyens permettant le recrutement de 800 personnels ... on ne compense pas le GVT à 100 % mais c'est déjà ça ... les budgets sont annoncés pour permettre de l'emploi (même si comme pour les postes « fioraso » ils ne sont plus mis en œuvre pour cela).

- c'est important de laisser les étudiants faire leur choix mais aussi faire en sorte que les diplômes soient des modèles ... faire des choix éclairés qui permettent d'avoir un emploi, faute de quoi on renforce l'idée que faire des études ne sert à rien. => travailler à une meilleure insertion professionnelle.

- Redonner ses lettres de noblesse à l'apprentissage = lutter contre les représentations négatives de l'apprentissage .. arrêter d'opposer entre professionnel vs général, les deux voies ont leur grandeur.

- carrières : CRCT doublées pour 2019, très volontaire pour la reconnaissance de toutes les missions des agents (C, EC, BIATSS) ... diversifier les parcours et reconnaître les différentes formes d'engagement. Pb de l'attractivité des carrières scientifiques

- droits des étrangers : pays 4^e pour l'accueil, mais mauvaise qualité de l'accueil qui fait que la France est sortie du top 20. Nous demandons aux établissements d'accueillir d'autres publics qui ont plus de moyens dans de meilleures conditions + bourses d'études. Système redistributif à mettre en place dans le temps ... sinon échecs car les étudiants doivent travailler. Préserver l'accueil = les étudiants qui viennent dans le cadre de collaborations et de conventions ne seront pas impactés. Le Premier Ministre a dit que cela n'entraînera pas d'augmentation... il ne ment pas.

Question sur le dernier point : fin de non recevoir ou pas ?

Réponse : on est en phase de concertation.

Départ de la Ministre

Reprise du déroulé de la séance

Règlement intérieur

Présentation : le RI reprend largement le précédent avec quelques modifications de formulations pour qu'elles soient plus précises. Il s'agit de renforcer sa cohérence avec les autres RI CTMEN etc. et éviter de recopier des textes revoyant aux dispositifs et articles réglementaires qui s'imposent. Les élus demandent de prendre en compte dans l'établissement du programme de travail, des thématiques récurrentes, sont mentionnées le bilan social et le budget. Après discussion et amendements de quelques articles le règlement intérieur est adopté.

	Pour	Contre	Abst.	Total votants
Résultat du vote :	11 FO – FSU – SGEN – SNPTES UNSA		4 CGT - SUD	15

Motions

1) une motion est présentée par plusieurs syndicats, elle porte sur l'augmentation des droits d'inscriptions étudiants extra-communautaires :

Le CT-MESR s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.es étranger.ères extracommunautaires et demande le retrait du projet.

Le CT-MESR reprend à son compte l'appel du 18 janvier 2019 :

« Le Premier ministre a annoncé, le 19 novembre 2018, une hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires. Ces frais s'élèveraient dès la rentrée 2019 à 2770 € en Licence et à 3770 € en master et en doctorat.

Cette augmentation mettrait en difficulté financière les étudiants étrangers parmi les plus précaires et risquerait de faire renoncer nombre d'entre eux à leur projet d'études en France. Les conséquences, pour nos formations et nos laboratoires de recherche, seraient désastreuses. C'est une attaque contre les valeurs humanistes et universalistes de l'université française. C'est une attaque contre la recherche publique, qui accueille un tiers de doctorants d'origine extra-communautaire. Pourtant leur accueil contribue à la production scientifique de nos laboratoires et enrichit nos échanges internationaux.

En outre, les organisations signataires craignent craint que cette mesure conduise à une hausse généralisée des frais pour l'ensemble des étudiants en France. Elles défendent un modèle d'université gratuite, ouverte à toutes et à tous sans différenciation de nationalité ou d'origine géographique.

Les organisations syndicales signataires appellent à soutenir et à s'inscrire dans toutes les initiatives de mobilisations syndicales nationales et locales (assemblées générales, motions, délégations, colloques, rassemblements, manifestations, ...) à partir de ce jour et ce jusqu'au retrait de ce projet. »

SIGNATAIRES : A&I-UNSA, CGT-FERCsup, CGT-INRA, FAGE, FCPE, FO-ESR, SGEN-CFDT, SGEN-CFDT recherche EPST, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES, SNTRS- CGT, Solidaires Etudiant.e.s, SUD Education, SUD recherche EPST, UNEF, UNSA ITRF-BI-O

D'ores et déjà, 17 établissements ont fait part de leur refus de cette mesure et plus de 300.000 personnes ont signé la pétition demandant de « renoncer à l'augmentation des frais d'inscription des étudiant.e.s étranger.e.s hors UE ».

Le CT-MESR demande à Campus France d'afficher les frais d'inscription qui ont actuellement cours et non ceux proposés par le gouvernement mais qui n'ont fait l'objet d'aucun débat ni de la moindre décision réglementaire.

Par cette motion, ***dans la continuité de la motion quasi unanime du CNESER du 20 décembre votée***, le Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche enjoint le gouvernement à retirer cette mesure qui va à l'encontre des valeurs portées par notre système éducatif.

La motion est adoptée par le CTMESRI

	Pour	Contre	Abst.	Total votants
Résultat du vote :	Unanimité des présents (SNPTES abs)			

2) Une seconde motion soutien à Louis Boyard lycéen blessé par LDB samedi dernier est proposée par la CGT qui outre un soutien à L.B. dénonce les violences policières, demande la suppression du LBD et des grenades de désencerclement... Lors de l'interruption de séance l'UNSA éducation est la seules OS à ne pas vouloir voter cette motion, ce que nous faisons savoir au collègue de la CGT. Notre refus de voter s'explique par le fait que la motion mélange des tas de choses différentes, sous entend que le lycéen a été sciemment visé et ne nous a pas été transmise avant la séance.

La CGT soumet la motion à la DGRH qui rappelle que le contenu de cette motion ne relève pas du périmètre du comité technique et n'a rien à voir avec les missions de CTMESRI... accepte que la lecture soit faite de la motion mais dit qu'il ne soumettra pas la motion au vote.

La CGT lit la motion.

Solidaire dit que si la motion avait été soumise ils l'auraient votée.

Texte : fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation

L'alinéa deux de l'article 1 pose problème, car la mention « *sauf si une délibération du conseil d'administration de l'établissement fixe des règles dérogatoires au présent arrêté.* » peut conduire des établissements qui ont choisi de prendre en charge au-delà du plafond fixé par la loi à ne plus pouvoir le faire ce qui laisse entendre que les dérogations sont obligatoirement moins favorables que la loi. Sceptique **E. Jeffray préfère retirer ce texte pour éclaircir la question et le proposer de nouveau au prochain CT.**

Le présent arrêté a pour objet la fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation pour les agents publics du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les ministères ont la possibilité de fixer, par arrêté, des taux plafonds de prise en charge des frais de formation induits par l'utilisation du CPF par leurs agents.

Les plafonds applicables à la prise en charge des frais pédagogiques exposés dans le cadre d'une utilisation du CPF ont été fixés ainsi : un plafond horaire à 25 € TTC et un plafond au titre d'un même projet d'évolution professionnelle fixé à 1 500 € TTC par année universitaire.

Ces plafonds s'appliquent aux agents exerçant leurs fonctions dans les établissements publics sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sauf si une délibération du conseil d'administration des établissements fixe d'autres montants

Tel est l'objet du présent arrêté.

Point d'information : plan d'action égalité diversité pour le MESRI

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) se sont engagés conjointement, depuis plusieurs mois, dans une démarche de labellisation égalité professionnelle femmes hommes et diversité.

Cette démarche, impulsée par le gouvernement en 2015 et dans laquelle tous les ministères sont désormais engagés, vise à **renforcer et à inscrire dans la durée l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations dans les politiques de ressources humaines**, en faisant certifier par l'AFNOR l'engagement sur ces thèmes des institutions candidates et sa traduction concrète au moyen d'un plan d'action. Elle est menée dans le cadre d'un dialogue social régulier.

La réflexion et les premiers travaux ont d'abord été engagés sur un périmètre pilote représentatif des activités des deux ministères : administration centrale, académies volontaires de Versailles, Rennes, Strasbourg, université Lyon 1, Institut national de la recherche et de l'agronomie (INRA). Les deux ministères présentent une candidature commune mais Lyon 1 et l'INRA, du fait de leur autonomie juridique, présentent des dossiers distincts auprès de l'AFNOR.

Ce projet et ses enjeux ont été présentés au comité technique du MEN le 8 mars 2017 et au comité technique du MESRI le 5 juillet 2017.

S'agissant du MESRI, le plan d'action distingue une partie « égalité », et une partie « diversité – lutte contre les discriminations », avec des éléments communs et des éléments spécifiques.

Pour la partie égalité, les axes stratégiques intègrent notamment les orientations de travail communes au cahier des charges AFNOR et au protocole de 2013 relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : connaissances des situations (études, données, bilans sociaux et rapports de situation comparée...) et thématiques d'action autour de la formation, des parcours professionnels, des rémunérations, de la prévention des violences sexistes et

sexuelles. Il rappelle les mesures légales et réglementaires mises en œuvre tant pour équilibrer la représentation des sexes dans les instances syndicales que dans l'organisation des concours d'accès à la fonction publique. Il reprend et valorise les actions entreprises dans le cadre de l'agenda social du MESRI (groupes de travail sur les violences sexistes et sexuelles, groupe de travail sur les freins à la carrière des femmes chercheuses et enseignantes chercheurs...).

La partie « diversité » est également structurée autour des thèmes du cahier des charges AFNOR et présente l'organisation dédiée au projet labellisation.

Les plans d'action du MEN et du MESRI ont fait l'objet d'une présentation commune au comité stratégique du 6 juillet dernier (présidé par les cabinets respectifs du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) qui en a validé les orientations. Il s'agit d'une base de travail qui a vocation à être régulièrement actualisée et enrichie.

L'objectif est désormais de **préparer un document type « feuille de route » pour accompagner la diffusion du plan d'action auprès des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche**, en apportant toute précision et toute recommandation utile pour la mise en œuvre du plan d'action national et pour sa déclinaison locale en établissement.

Voir document de travail en annexe

Démarche de labellisation commune aux deux ministères : MEN & MESRI.

Voir en ligne site MESRI

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid127988/stop-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-enseignement-superieur.html>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136418/violences-sexistes-et-sexuelles-mise-en-place-d-outils-a-la-disposition-des-etablissements.html>

E. Jeffray : il faut faire un groupe DGRH / DGSIP / OS. Sur le volet disciplinaire on est d'accord sur le problème posé par le fait que la victime ne peut pas se faire accompagner, le DGFP a été alertée sur ce point ... il ne faut pas que les victimes soient mises en situation d'infériorité. Labellisation, il y a bien deux labels : égalité & diversité mais il ne faut pas trop séparer les sujets non plus ... pas de hiérarchie dans les rapports à l'altérité, envisager la discrimination et de l'égalité sur un plan large, sans tomber dans une globalisation considérer les sujets qui reposent sur les mêmes ressorts psychologiques.

Motion CT-MESR du 4 février 2019 – Plan d'action égalité-diversité MESRI

Le plan d'action égalité diversité pour le MESRI présenté pour information au CTMESR du 4 février présente de graves limites qui doivent rapidement être levées. Le CT-MESR demande l'ouverture rapide d'un cycle de concertation spécifique à l'ESR concernant les questions d'égalité professionnelle.

A ce jour, malgré des demandes formulées en ce sens, le MESRI n'a pas engagé le dialogue avec les organisations syndicales représentatives des personnels de l'ESR sur les politiques d'égalité professionnelle qu'il s'agisse de la définition d'une stratégie ou plus spécifiquement du plan national d'action.

Les « chantiers » menés dans le cadre des politiques égalité² :

- l'ont été dans la perspective de l'obtention du label égalité-diversité délivré par l'AFNOR ;
- dans un périmètre réduit, celui de l'administration centrale du MESRI (comme pendant de celle du MEN), seuls deux établissements -l'UCB (Lyon 1) et l'INRA- s'étant engagés de leur propre chef dans une démarche de labellisation propre.

Aligner la définition d'une stratégie de lutte contre les discriminations et d'un plan d'action égalité professionnelle sur la démarche de labellisation égalité-diversité est problématique ne

2 « Egalité diversité : stratégie et plan national d'action du MEN et du MESRI. Chantiers menés dans le cadre des politiques égalité diversité et de la démarche de candidature aux labels égalité diversité délivrés par l'AFNOR ». Document de travail du 2/07/2018.

serait-ce que parce que les attendus et les critères de la labellisation³ sont loin de répondre à l'ensemble des objectifs fixés par le protocole égalité. L'absence de définition d'une politique propre à l'ESR est tout aussi problématique : les mesures définies dans le périmètre du MEN, outre leur incomplétude, ne sont pas transposées et applicables au MESRI - quand elles peuvent l'être ; les spécificités de l'ESR ne sont pas prises en compte.

Le CT-MESR ne peut que constater l'absence de dialogue social et de concertation spécifique à l'ESR: Il demande très rapidement l'ouverture de discussions spécifiques au MESR sur la définition et la mise en œuvre des politiques pour l'égalité F/H dans l'ESR. Les services du ministère doivent produire et diffuser un bilan et une évaluation des politiques précédemment mises en œuvre tant centralement que dans les établissements et les organismes. Ceci va de pair avec la mise en place d'une réflexion associant les organisations syndicales représentatives des personnels à la définition d'outils d'analyse et d'évaluation (indicateurs, production d'éléments chiffrés, stat. etc.) communs à l'ensemble de notre secteur, et à l'ouverture de discussions portant sur la traduction des dispositions du protocole égalité en objectifs, en mesures concrètes et selon un calendrier précis. La discussion doit également porter sur les ressources c'est-à-dire les moyens à affecter et les leviers à actionner pour ce plan d'action égalité diversité (contractualisation avec les établissements, ressources fléchées, sanctions etc.) sans lesquels tout principe énoncé ne vaut rien.

Toutes les OS = pour

FO NPPV

Questions diverses

- Sujétions et astreintes en recherche (pe. observatoires, ...) un projet a été transmis à la CPU par le MESRI mais d'accord ce qui ne permet pas de passer ce document en CT. Il demeure des points de désaccords.
- Modalités d'attribution des sièges au CA du CROUS et CNOUS : en attente d'arbitrage du cabinet.
- Remboursement des frais de mission : ce n'est pas de notre niveau.
- Primes parcours sup ... le calendrier est bien engagé, ça va être mis en paye.
- Convocation du CTU : réuni prochainement pour son installation.
- Etat des lieux du RIFSEP par corps
- Contrat d'ATER de 11 mois avec 192h, plus largement comment on calcule les services d'années incomplètes.
- Bilan de l'usage des postes d'ATER : voir p.86 du bilan social mais sans distinction de plafond 1 & 2.

³ Voir cahier des charges AFNOR - Label diversité et Label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. (URL)